



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ET DES DECISIONS DU PRESIDENT**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 21 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 21 mars à 16 heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence du Président du Conseil d'Administration, Monsieur Olivier RICHEFOU, à l'hôtel du Département à Laval.

Date de la convocation : 10 mars 2022

**CONSEILLERS AYANT VOIX DELIBERATIVE :**

En exercice : 25  
Présents : 16  
Votants : 16

**ETAIENT PRESENTS :**

- **Membres titulaires** : M. Olivier RICHEFOU, Mme Jacqueline ARCANGER, Mme Christelle AUREGAN, Mme Julie DUCOIN, M. Sylvain ROUSSELET, M. Gérard DUJARRIER, M. Antoine VALPREMIT, M. Claude TARLEVE, M. Jean-Paul FORVEILLE, M. Christian LEFORT, M. Bruno LESTAS, M. Jacky CHAUVEAU
- **Membres suppléants** : M. Jean-François SALLARD, M. Louis BONNEAU, M. Bernard BOURGEAIS, M. Raymond LELIEVRE
- **Membre de plein droit** : M. Samuel GESRET, Secrétaire Général de la Préfecture
- **Membres avec voix consultative** :
  - M. le Colonel Hors Classe Marc HOREAU, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
  - Mme la Médecin-Capitaine Angélique BACHELET-FOUILLE, Médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical
  - M. l'Adjudant-chef Anthony DERSOIR, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompier
  - M. le Sergent-chef Julien HARY, représentant des sapeurs-pompier professionnels non officier
  - M. le Lieutenant Arnaud JARDIN, représentant des officier de sapeurs-pompier volontaire
  - M. l'Adjudant-chef Vincent ROUSSET, représentant des sapeurs-pompier volontaire non officier
- **Assistait également** : Mme Isabelle LURSON, Payeur du Département

**S'ETAIENT FAIT EXCUSER :**

- **Membres titulaires** : M. Joël BALANDRAUD, M. Christian BRIAND, Mme Nadège DAVOUST, Mme Dominique DE VALICOURT, M. Christophe LANGOUET, Mme Camille PETRON, Mme Sylvie VIELLE, M. Didier BOITIN, Mme Diane ROULAND, M. Michel GALVANE, M. Pierrick GILLES, M. Gilles LIGOT, M. Georges HOYAUX
- **Membres suppléants** : Mme Corinne SEGRETAIN, Mme Stéphanie LEFOULON, M. Jean-Marc ALLAIN, Mme Sandrine GALLOYER, M. Patrick SOUTIF, M. Patrick GAULTIER, M. Régis FORVEILLE
- **Membres avec voix consultative** : M. le Lieutenant Sébastien NORMAND, M. le Sergent Etienne MARTINEAU, Mme Maud LEZE

**Délibération n° 4 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022**

Le projet de budget supplémentaire 2022 est constitué d'une part de l'affectation des résultats de l'exercice 2021, de la reprise des restes à réaliser de l'exercice 2021 en fonctionnement et en investissement, d'autre part d'un ajustement des crédits votés au BP2022 lié à des nouvelles demandes de crédits.

**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Au niveau des dépenses, les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2021 s'élèvent à 15 K€. Il est inscrit également 194 K€ de plus pour couvrir la dotation aux amortissements de l'exercice 2022.

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire :

- 37.5 K€ de crédits nouveaux, dont 5K€ pour l'achat de matériel médical et paramédical pour l'Ukraine ;
- et d'annuler 20 K€ de crédits liés aux agents logés du fait de l'extinction de ce statut dans l'établissement.

Les recettes de fonctionnement sont constituées de l'affectation d'une partie du résultat 2021 en report à nouveau. Cette recette dégage un virement de 74K€ pour la section d'investissement.

### **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Au niveau des dépenses, les RAR de l'exercice 2021 (1 508K€) sont repris. Il est proposé de réinscrire des crédits non utilisés en 2021 pour 90 K€ dont 57 K€ concernent le plan de relance du SDIS suite à la crise sanitaire.

Il est proposé d'inscrire 44 K€ provenant du reliquat de l'AP/CP 201808 « PPI Engins 2018-2021 » au nouvel APCP 202213 « PPI Engins 2022-2027 ».

Les demandes de crédits nouveaux s'établissent à 240 K€. Le projet de budget supplémentaire prévoit 14 K€ pour l'accompagnement de l'éditeur de l'application de gestion financière dans le cadre du passage au nouveau référentiel comptable M57 dont 2 K€ pour l'installation d'un nouveau serveur plus performant. Il est demandé 42.5 K€ pour la modernisation des systèmes d'information du programme « Gestion ressources humaines et formation ». Dans l'attente du recrutement d'un(e) pharmacien(ne) gérant(e), il est proposé d'annuler les crédits pour l'acquisition d'un logiciel pour la pharmacie.

Au niveau des casernements, il est nécessaire d'augmenter les crédits du plan de relance du SDIS de 67 K€ afin de terminer les travaux de féminisation et de performance énergétique des CIS de Javron et Evron. Par ailleurs, 30 K€ sont nécessaires pour réaliser des aménagements au sein de l'Etat-Major et 103 K€ pour clore le chantier de construction du CIS de Laubrières, ces derniers étant prévus à l'AP/CP.

Pour une vision complète des engagements pluriannuels, la mise à jour du tableau des AP/CP en cours figure ci-dessous :

Programme	Libellé	Prévision	Révision de l'exercice	Total	CP antérieurs	CP 2022	CP2023	Reste à financer au-delà de N+1
201606	Construction Direction Départementale	8 393 000		8 393 000	7 889 552	216 470	286 978	0
201707	Matériel informatique	175 000	-168	174 832	166 789	8 043		0
201808	Acquisitions véhicules 2018-2021	5 923 000	-43 583	5 879 417	5 125 063	754 355		0
201910	Plan pluriannuel immobilier 2019-2021	3 000 000		3 000 000	222 410	995 000	1 405 000	377 590
202112	Gros entretien, réparations, et extensions de CIS	3 065 000		3 065 000	256 154	648 846	420 000	1 740 000
202213	PPI Engins 2022-2027	0	9 554 483	9 554 483	0	1 638 583	1 582 400	6 333 500
TOTAL		20 556 000	9 510 732	30 066 732	13 659 968	4 261 297	3 694 378	8 451 090

La section d'investissement est financée par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement pour 330 K€, l'excédent d'investissement 2021 pour 56 K€, les RAR 2021 pour 2 000 K€ (500 K€ de subvention du plan de relance du Département, et 1 500 K€ d'emprunt souscrit en 2021 mais non mobilisé), 194 K€ d'amortissements supplémentaires et 74 K€ de virement de la section de fonctionnement.

L'excédent de recettes d'investissement permet de diminuer le besoin de financement 2022 de 771 K€ pour un montant prévisionnel sur l'exercice de 2 881 K€.

**Le Conseil d'Administration,**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'instruction comptable M61,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le projet de budget supplémentaire 2022.**

**Article 2 : d'approuver la modification des crédits de paiement des AP/CP en cours selon la répartition indiquée dans les fiches jointes en annexe.**

**Article 3 : de clôturer les AP/CP 201707 « Renouvellement du parc informatique » pour un montant définitif de 174 832 €, et 201808 « Acquisition de véhicules d'incendie et de secours » pour un montant définitif de 5 879 417 €.**

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la télétransmission en Préfecture à la date figurant ci-dessous, et de la publication au RAA.*

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme,*

*Le Président  
du Conseil d'Administration,*

Olivier RICHEFOU

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, CS24111, 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Ce recours peut être adressé par courrier au Tribunal par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**